2007-05859/

Office national de l'énergie | National Energy Board

Communiqué

444, Septième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2P 0X8

07/35
Pour diffusion immédiate
Le 25 octobre 2007

L'AUDIENCE DE L'ONÉ SUR LE PROJET SOUTHERN LIGHTS REPRENDRA À CALGARY LE LUNDI 29 OCTOBRE 2007

CALGARY — L'audience de l'Office national de l'énergie (l'Office ou l'ONÉ) sur le projet pipelinier d'Enbridge Southern Lights GP Inc. (ESL) reprendra le lundi 29 octobre 2007 à 9 h 30, heure locale, dans la salle d'audience de l'Office à Calgary (2e étage, 444, Septième Avenue S.-O.).

L'ONÉ avait annoncé que cette séance aurait lieu à Brandon (Manitoba), afin de favoriser la participation de la Manitoba Pipeline Landowners Association (MPLA) et de la Saskatchewan Association of Pipeline Landowners (SAPL). Les deux associations devaient procéder au contre-interrogatoire des groupes de témoins des demandeurs et présenter leurs groupes de témoins respectifs.

Le vendredi 19 octobre 2007, la MPLA et la SAPL ont avisé l'ONÉ qu'elles avaient réglé les questions qui les préoccupaient et conclu une entente à l'amiable avec Enbridge Pipelines Inc. (EPI) et que par conséquent, elles mettaient un terme à leur participation à cette audience.

Étant donné qu'aucune autre partie n'avait manifesté l'intention de participer à la séance de Brandon, cette dernière a été annulée et l'audience se terminera à Calgary.

L'Office prévoit achever d'interroger les témoins des demandeurs le lundi 29 octobre 2007 et les plaidoiries finales seront entendues le mercredi 31 octobre à 13 h 30.

Le projet Southern Lights comporte plusieurs demandes visant à obtenir les autorisations nécessaires :

- au transfert à ESL de la canalisation n° 13 d'EPI, actuellement affectée au transport de pétrole brut vers le sud et à l'inversion du sens d'écoulement en vue du transport de diluant en direction nord depuis la frontière canado-américaine près de Gretna (Manitoba) jusqu'à Edmonton;
- à la construction d'un pipeline de pétrole brut léger corrosif sur une distance de 286 kilomètres de Cromer (Manitoba) à la frontière canado-américaine près de Gretna;
- à la construction, la modification et l'exploitation de certains autres ouvrages, ainsi qu'à l'exercice de certaines autres activités sur la canalisation n° 2 d'EPI;
- à certains éléments de tarification.

Le coût en capital de la partie canadienne du projet est estimé à 384 millions de dollars.

..../2

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui réglemente plusieurs secteurs de l'industrie énergétique du Canada. Il a pour raison d'être de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en s'en tenant au mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

-30-

Il est possible de consulter ce communiqué et l'ordonnance d'audience OH-3-2007 sur le site Web de l'Office, à l'adresse www.neb-one.gc.ca, sous la rubrique *Quoi de neuf?* ainsi que dans les Documents de réglementation, sous Pétrole/ Enbridge Southern Lights GP Inc. (On behalf of Enbridge Southern Lights LP)/ Demande d'inversion du sens d'écoulement de la canalisation 13 et de remplacement de capacité pour le projet Southern Lights.

Avis aux représentants des médias : veuillez informer l'Office si vous souhaitez assister à l'audience.

Renseignements :

Andrew Cameron
acameron@neb-one.gc.ca
Agent des communications
Téléphone : 403-299-3930